

REGLEMENT INTERIEUR ALSH FARANDOLE

MERCREDIS ET VACANCES





ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

Les enfants seront admis au centre de loisirs **FARANDOLE** lorsque :

- les familles seront à jour de leur cotisation annuelle à l'association d'un montant de 15 euros (montant voté chaque année en assemblée générale)
- les dossiers d'inscriptions seront remplis et les documents demandés seront fournis.

Il est important de donner dès l'inscription le n° d'allocataire CAF et les passeports ATL pour les parents qui en bénéficient.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, et d'être en mesure de proposer un accueil de qualité, il est important que l'effectif quotidien soit prévisible.

Les familles sont tenues de remplir, pour chaque période de vacances, un coupon de d'inscription, distribué avec le programme d'activités. Ils seront remis à chaque enfant par l'intermédiaire du Centre de loisirs d'Espelette ou envoyés par mail aux familles.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Les réservations doivent se faire au plus tard :

- Pour les vacances, à la date indiquée sur la feuille d'inscription.
- Pour le mercredi : Les réservations doivent se faire en début de trimestre avec la feuille d'inscription (*Priorité aux réservations en journée*, les ½ journées ne seront prises que s'il reste des places)

Passé ces délais, les inscriptions ne seront enregistrées que dans la mesure des places disponibles.

REGLEMENTS

Les tarifs sont établis en fonction des revenus des familles et sont dégressifs pour l'accueil de fratries. Toute réservation ferme sera facturée.

En cas de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical la journée ne sera pas due. En cas de fréquentation plus importante, le supplément sera facturé.

Un chèque de caution par enfant de 100 € sera demandé lors de l'inscription au centre de loisirs. Il sera conservé pendant 1 an et restitué à la famille. Un nouveau chèque sera demandé alors.

Les factures sont établies chaque fin de mois et sont envoyées par mail aux familles ou alors elles peuvent être retirées au centre de loisirs (pas d'envoi par courrier).

Pour tout incident de règlement (retard ou impayé), l'ALSH se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution et d'exiger un paiement par anticipation pour les inscriptions futures.

ANNULATION

Pour annuler une inscription, il est impératif d'avertir le centre, au plus tard, **48 heures à l'avance**.

Si ce délai n'est pas respecté, la journée sera due.

HORAIRES

Ouverture du centre : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le matin : départ avant midi pour les enfants ne mangeant pas au centre L'après-midi : arrivée entre 13h30 et 14h.

Chaque parent doit émarger à l'arrivée et au départ de l'enfant sur une feuille d'émargement.

LA VIE AU CENTRE DE LOISIRS

- ✓ les enfants doivent être d'une parfaite correction vis-à-vis du personnel de l'association et des intervenants extérieurs.
- ✓ tout acte de dégradation sur les locaux ou le matériel sera sanctionné.
- ✓ Il est demandé de marquer les vêtements des enfants et de prévoir un change pour les petits.
- ✓ les vêtements prêtés par le centre doivent être rendus propres au plus vite.
- ✓ <u>tous les jours</u>: prévoir un petit sac à dos avec une casquette, un vêtement de pluie et des chaussures adaptées
- ✓ les enfants ne devront pas apporter au centre de loisirs :
 - des objets de valeur (l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol)
 - des objets représentant un danger
 - des médicaments (les animateurs ne sont pas habilités à en donner).

NOM DE LA FAMILLE:

DATE: SIGNATURE: